

Gymnastique Artistique Masculine

Responsable de la formation :

Arnaud MUNOZ

Résidence La Châtelaine - Place de La Gare, 77210 - AVON
Tél. : 06 85 19 43 98 – Mail : polevelizy@hotmail.fr

Récapitulatif des pré-requis et obligations pour les formations

- ☞ **Etre licencié(e) FFG au moment de l'inscription**
- ☞ Etre titulaire du diplôme Initiateur dans la discipline G.A.M.
- ☞ Etre en possession du livret de formation
- ☞ Etre juge (niveau 1 minimum) et recyclé sur le cycle 2005 / 2008

MODALITES DE VALIDATION DU DIPLOME DE MONITEUR POUR LA GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE :

Pour se présenter à l'examen final, le candidat doit avoir validé :

- ☞ La présence active en formation modules communs et spécifiques et la présence obligatoire à 3 demi-journées au choix :
 - Participer à des regroupements départementaux (CPS) ou régionaux (CPR)
 - Présence active dans un pôle espoir ou centre régional
 - Présence dans un club phare de votre département ou région
- ☞ Le stage d'application pratique dans une structure de la FFG (club) (± 70 h.)
- ☞ La participation à une compétition (Région/Zone) dans le secteur organisation, jugement ou capitaneat.
- ☞ Le niveau de pratique requis dans la discipline.
- ☞ Etre reçu à l'examen final.

Le candidat doit être en possession de :

- ☞ Mémento des activités gymniques pour toutes les disciplines (fourni par la zone).
- ☞ Programmes Critérium et POP.
- ☞ Règlement technique de l'année.

ORGANISATION DE LA FORMATION :

LIEUX	DATES	HORAIRES
28 septembre 2008 5 octobre 2008 12 octobre 2008	C.D.F.A.S 54 rue des Bouquinville, 95600 EAUBONNE	de 9h00 à 18h00
19 octobre 2008 14 décembre 2008	Gymnase Pierre Brossolette 51 rue P. Brossolette, 94100 ST MAUR DES FOSSES	De 14h00 à 18h00
23 au 27 février 2009	Complexe Sportif WAGNER Avenue WAGNER 78140 VELIZY	
	EXAMEN PEDAGOGIQUE Pendant le Stage	

INSCRIPTIONS :

- Dates limites d'inscription : 20 septembre 2008
- Tarif : **240,00 €** pour les licenciés IDF
- Bulletin d'inscription à retourner avec le règlement au responsable de la formation
- Règlement par chèque uniquement à l'ordre « CRIFO » ou « CRIFMA » selon le comité régional d'appartenance